

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 17 JANVIER 2025

### DÉLIBÉRATION N° B\_2025\_09

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DU POSTE GRANDS PREDATEURS

Date de la convocation

10/01/25

**Le 17 janvier 2025 à 9h30**, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		P. BRUGERE	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23 DEFEMME Catherine		V. MARTIN	X		
MARTIN Valéry	X				
87 LARDY Brigitte	X				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	2		5	10

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

##### Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard		C. HORNEBECK	x		
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		MH MICHON	x		
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise	X				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Guillaume RODIER, Véronique GIESSLER

**CODE PROJET : 1405 Grands Prédateurs****Charte de Parc 2018-2033 :****Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale****Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales****Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces****Mesure 3 : Mener des travaux de recherche et d'expérimentations sur la dynamique des espèces et des écosystèmes Majeurs****Axe 2 – Millevaches, territoire en transition****Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement****Contrat de Parc 2023-2026 : fiche action 1.6****Le rapporteur, Catherine Hornebeck, expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu la délibération n°C.2021-15 du 31 mars 2021 du Bureau syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin validant la création d'un poste de chargé de mission grands prédateurs.

**Contexte**

Le loup a fait son retour en Limousin en décembre 2021, à la suite de quoi un individu s'est installé sur le territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) au printemps 2022, avant d'être abattu en mai 2023. De nouveaux indices de présence ont été signalés sur le même secteur à partir de juin 2024, et la présence d'au moins deux individus y a été validée en septembre dernier. Ces événements confirment la position du PNR ML de front de colonisation pour le loup. A noter également les dynamiques de colonisation du chacal doré et du lynx boréal, autres espèces de grands prédateurs présentes en France et susceptibles de fréquenter ce territoire à courte ou moyenne échéance.

En 2021, la délibération n° C.2021-15 du comité Syndical validait la création d'un poste de chargé de mission spécifique pour anticiper puis accompagner le retour des grands prédateurs, en particulier du loup. Depuis juillet 2021, des missions ont donc été mises en place auprès des acteurs et citoyens du territoire pour répondre aux besoins locaux (accompagnement administratif et technique, récolte d'indices de présence, connaissances, sensibilisation, formation, communication, expérimentation). Aujourd'hui, 24 structures territoriales sont membres du groupe d'entente coordonné par le PNR ML, qui vise à réunir, écouter et partager les points de vue, concerter, mutualiser les besoins et compétences ainsi que définir et valider des actions à mener. Une vingtaine de structures ou personnes collaborent également ponctuellement à ce groupe, 5 éleveurs en sont des partenaires réguliers et 10 institutions (3 DDT-DREAL NA-Région NA-3 services départementaux de l'OFB et la direction régionale NA de l'OFB-

DRAAF-Gendarmerie de la Corrèze) participent pour assurer une logique et une continuité entre les actions sur le PNR ML et les dispositifs et objectifs nationaux ou régionaux. Par ailleurs, le PNR ML échange régulièrement avec 5 autres territoires (Vienne, Double, Meuse, Maine et Loire et Bretagne) ainsi que 11 autres PNR et une association belge (Natagriwal).

Sur le terrain, la chargée de mission réalise des diagnostics d'exploitation, aide à la constitution de dossiers, met les acteurs en contact en fonction de leurs besoins, propose des formations sur les indices de présence du loup, les chiens de protection des troupeaux (CPT) ou l'aide à la protection des troupeaux, participe à des chantiers participatifs d'installation de clôtures, installe des outils de signalisation de la présence de CPT, met en place et suit des expérimentations de protection, relève et transmet des indices de présence aux services de l'Etat et aux éleveurs partenaires, et anime des stands ou animations. Le PNR ML propose également le prêt de kits d'urgence (filets électriques, matériels d'électrification et de mise à la terre, effaroucheurs sonores) et de colliers GPS pour les CPT (suivi, formation et expérimentation).

Pour répondre à ces missions, de forts partenariats sont noués avec les services de l'Etat (DDT et OFB), le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, les relais locaux de l'Institut de l'élevage sur les CPT et une éthologue canin spécialisée sur les CPT au sein de l'association Vulgarisation et initiatives en éthologie. En 2024, des prestations ont été réalisées avec l'Institut de l'élevage et l'éthologue canin pour approfondir le travail sur les chiens de protection, qui était la thématique mise en exergue par les acteurs locaux.

### Description du projet :

La mission Grands Prédateurs permet aujourd'hui à différents acteurs de partager les enjeux liés au retour du loup, en particulier du besoin de concertation, de formation, de connaissances et de sensibilisation.

Pour maintenir la continuité des actions en 2025, le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine est essentiel. Le plan de financement suivant est proposé :

<b>Animation</b>			Recette Région Nouvelle Aquitaine		Autofinancement PNR	
Temps de travail 2025	Missions	Coût 2025	%	€	%	€
1 ETP - 12 mois chargé brut	Réseau d'entente local, primo-détection, suivi des individus, expérimentations, accompagnement des éleveurs, mise en œuvre de dispositifs de protection, adaptation de l'élevage à la présence de l'espèce protégée, sensibilisation des publics	41 600 €	80%	33 280 €	20%	8 320 €

<b>PRESTATIONS</b>			Financement Région		Autofinancement	
Objet	Missions	Coût 2025	%	€	%	€
Animation / intervention de prestataires extérieurs	Chiens de protection, retours d'expérience, conférences, diagnostics	5 000 €	80%	4 000 €	20%	1 000 €

<b>OUTILS DE PROTECTION ET COMMUNICATION</b>			Financement Région		Autofinancement	
Objet	Missions	Coût 2025	%	€	%	€
Equipement et communication	Expérimentations de protection et d'effarouchement, outils de communication (type panneaux, stickers, ...)	5 000 €	80%	4 000 €	20%	1 000 €

Synthèse :	Financement Région NA (crédit sectoriel)		Autofinancement PNR		
	Coût 2025	%	€	%	€
	51 600 €	80%	41 280 €	20%	10 320 €

### Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider le plan de financement présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à :
  - Solliciter les financements correspondants ;
  - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes dont les commandes publics et passations de marchés associées aux missions grands prédateurs ;
  - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

### LE BUREAU SYNDICAL,

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**

**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE :

- de valider le plan de financement présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à :
  - Solliciter les financements correspondants ;
  - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes dont les commandes publics et passations de marchés associées aux missions grands prédateurs ;
  - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6		
Départemental = 6	2	3	5	2	8	
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24			17			

**La délibération est approuvée à la majorité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 23/01/25 Et qu'elle a été affichée le 23/01/25

